

Image not found or type unknown



## Rbt travaux dans location

Par **odette 92**, le **05/11/2013** à **21:29**

j ai cassé en aménageant une des deux appliques en plastique vieilles de + de 30 ans. je l'ai signalé oralement à mon agence qui m'a répondu "ce n'est pas grave ça ne vaut rien"  
j' ai quitté ce logement et cette agence a remplacé les 2 appliques.  
est ce que je dois payer les 2?

Par **janus2fr**, le **06/11/2013** à **08:33**

Bonjour,  
Un minimum de politesse est de mise sur ce forum pour obtenir des réponses.  
Merci pour votre attention.